

La formation des listes électorales du Parti communiste de Belgique

par Rosine LEWIN,

★

Il n'est pas étonnant que le Parti communiste, constitué en 1921 pour donner à la classe ouvrière un instrument politique de combat anticapitaliste qui ne serait pas, à l'instar du Parti ouvrier belge, taré par le réformisme — il n'est pas étonnant que ce Parti communiste ait toujours considéré le mandat — parlementaire ou autre — comme l'affaire, non d'un groupe ou d'un individu, mais comme l'affaire du parti.

Le mandat parlementaire constitue pour le Parti communiste un moyen d'exprimer les aspirations et de défendre les intérêts des travailleurs. Un moyen de prolonger et de faire mieux résonner la lutte menée dans les usines, les chantiers et les bureaux. Un moyen de combattre le pouvoir des trusts et monopoles, d'élargir la démocratie, d'animer la lutte pour le socialisme.

Au chapitre « Les mandataires », les statuts du PCB disposent :

Article 40. — Les candidatures aux élections législatives et provinciales sont arrêtées par le Comité central sur la propositions des fédérations. Les candidatures aux élections communales sont arrêtées par les Comités fédéraux sur proposition des sections.

Article 41. — Le mandat des élus communistes appartient au Parti. Le Comité central peut exiger que l'élu mette son mandat à la disposition du Parti.

Article 42. — L'activité des élus communistes aux conseils communaux est dirigée et contrôlée par les comités de section et les comités fédéraux. L'activité des élus communistes aux Conseils provinciaux est dirigée par le Comité fédéral du chef-lieu de la province, en liaison avec les autres Comités fédéraux de la province. L'activité des parlementaires communistes est contrôlée par le Comité central.

Article 43. — Les mandataires communistes versent tous les revenus afférents à leur mandat à la trésorerie du parti. Le Comité central fixe les ristournes éventuelles à effectuer aux cellules, sections et fédérations. Le Comité central du parti fixe l'indemnité éventuelle de tous les mandataires.

DEUX CARACTERISTIQUES

Cette fois encore, pour les élections législatives et provinciales du 31 mars 1968, les candidatures du Parti communiste ont été arrêtées par le Comité central sur la proposition des fédérations.

Deux caractéristiques marquent la préparation par le PCB du scrutin du 31 mars.

La première, il la partage avec d'autres formations politiques. Elle est due au fait que les élections étaient anticipées et que le délai accordé pour le dépôt des listes était très court. Le processus habituel, qui consiste à faire présenter des candidatures par les sections, et ensuite à faire voter les assemblées générales de sections sur les listes de candidatures, listes dont le classement (au vote secret) incombe à la Conférence fédérale, ce long processus a été le plus souvent remplacé par une « procédure d'urgence » (qui a cependant respecté le vote secret). Dans la plupart des cas, les listes qui avaient été présentées pour le scrutin de mai 1965 ont été reconduites — au moins en ce qui concerne les premières places. A cet égard, l'établissement des listes de 1968 n'est donc pas typique des « usages » communistes.

Le caractère précipité des élections a amené le Parti communiste à mettre le poids de son effort, non pas tant sur la confection de listes « jeunes », que sur la campagne d'explication du programme politique du parti. Ce programme était mis au point au cours de la session du Comité central des 24 et 25 février. *Le Drapeau Rouge* du 1^{er} mars en assurait une première diffusion (annexe).

Seconde caractéristique de cette préparation électorale, qui elle, fait au Parti communiste une place exceptionnelle au sein des formations politiques belges : ni le programme, ni les listes n'ont subi de fracture du fait linguistique ou du fait communautaire. Il n'y a eu ni « distanciation », ni listes séparées, ni fédérations déchirées.

Le programme du Parti communiste de Belgique a été élaboré de commun accord par les militants flamands, wallons et bruxellois. Et cela, non par immobilisme ou unitarisme belgiciste, mais dans une perspective dynamique, dans la perspective fédéraliste.

Il est très possible que l'insistance avec laquelle les candidats communistes ont, avant et pendant la campagne électorale, rappelé la solidarité

et l'union de tous les communistes autour d'un programme commun — fédéraliste et anticapitaliste — ait été mal comprise dans le contexte de passions linguistiques et chauvines qui fut celui du printemps. Mais cette union et cette solidarité représentent un principe politique essentiel, sur lequel le Parti communiste ne peut transiger, même si la rentabilité électorale en est douteuse. Les communistes voient dans le fédéralisme un instrument de démocratisation de la gestion du pays. Ils y voient aussi le moyen le plus efficace — et sans doute le seul — de garantir la survie de la Belgique. Celle-ci constitue depuis longtemps une réalité à laquelle le mouvement ouvrier — qui a d'ailleurs puissamment contribué à lui conférer de la consistance — est attaché. La restructuration des organes de l'Etat et de l'économie sur la base de la reconnaissance et de l'égalité en droits des communautés wallonne et flamande et de l'entité bruxelloise : telle est la forme qui, aux yeux du Parti communiste, peut sauvegarder demain une Belgique unie, en assurant au pays une cohésion réelle et démocratique, en permettant à ses composantes l'épanouissement que les structures unitaires ne peuvent pas leur donner. Les vues que le PCB défend en cette matière sont celles — concordantes — des communistes wallons, flamands et bruxellois (1).

PAS DE LISTES DE CARTEL

Cela dit, venons-en à la confection des listes pour la Chambre et le Sénat.

Le Parti communiste de Belgique s'est présenté au scrutin dans toutes les provinces du pays, sauf le Limbourg. Même là où ses chances d'enlever un siège sont pratiquement inexistantes, il met le même soin à établir ses listes de candidats que dans les arrondissements ouvriers où il est enraciné de longue date. En effet, il s'agit pour lui non seulement d'affirmer sa présence et de populariser son programme, face aux autres formations politiques, il s'agit surtout d'introduire dans la campagne électorale un élément dynamique, dont la portée politique dépasse le fait électoral et vise à animer et à élever la lutte de la classe ouvrière contre le régime capitaliste. C'est ainsi que la Fédération de Flandre occidentale, qui a cru pouvoir renoncer à déposer des listes dans certains arrondissements pour les élections législatives du 31 mars 1968, s'est vue désapprouvée par le Comité central.

(1) L'unité de direction du Parti communiste pour l'ensemble de la Belgique est un principe fondamental, d'application constante. Elle se réalise grâce à une articulation très souple, adaptée à l'existence des communautés wallonne et flamande, ainsi qu'à celle de l'agglomération bruxelloise.

Dans l'arrondissement d'Arlon, une liste unitaire a été présentée par le Parti socialiste belge et le Parti communiste de Belgique, sur la base d'un programme axé sur deux points : défense de l'économie et de l'emploi dans la province de Luxembourg, défense de la paix par un pacte de sécurité européenne (2).

Lors des élections de mai 1965, un cartel entre le PCB et l'Union de la gauche socialiste avait été conclu à Bruxelles, avec le Parti wallon des travailleurs dans le Hainaut (sauf à Tournai-Ath) et dans l'arrondissement de Huy-Waremme. A Namur, un cartel avait été conclu avec le Rassemblement démocratique wallon.

Nous allons brièvement examiner pourquoi ce qui fut réalisé en 1965 ne le fut plus en 1968.

Ces alliances avec des formations de la gauche socialiste faisaient suite à une action, menée avec ténacité par le Parti communiste en faveur de l'union des forces de gauche, au moyen de meetings, de tracts, de nombreuses consultations de travailleurs dans les usines. Le Parti communiste y proposait un programme minimum commun, fondé sur des réformes de structure anticapitalistes, le fédéralisme et le droit au referendum d'initiative populaire.

La nécessité d'une réorientation des alliances et d'un regroupement large des forces ouvrières et démocratiques était ressentie au sein même du PSB, parmi ceux qu'avait marqués « la grève du siècle » et qui étaient profondément déçus par la gestion gouvernementale de l'équipe pseudo-travailleuse Lefèvre-Spaak. Sans doute les listes de cartel conclues en 1965 ne l'étaient-elles pas avec le PSB. Elles eurent néanmoins le mérite de rompre avec l'immobilisme et d'annoncer une rénovation, qui pouvait être féconde, de comportements électoraux traditionnels.

Mais l'évolution qui suivit le scrutin de mai 1965, et singulièrement l'orientation prise par la Confédération socialiste des travailleurs (regroupant l'UGS, le PWT et le Socialistische beweging Vlaanderen) ne tinrent pas suffisamment compte de la nécessité d'une action unie des forces de gauche. Sur divers problèmes politiques — paix au Vietnam, action syndi-

(2) La fédération du PSB, représentée par M^{me} Yvonne Genot et M. Roger Lamers d'une part, et la fédération du Parti communiste d'autre part, représentée par M^{me} Félicie Mertens et M. Albert Ledent, décident de présenter une liste unitaire sur le plan de l'arrondissement d'Arlon.

La liste s'intitulera socialiste, avec en cinquième place, M. François Audrit, délégué FGTEB de l'usine d'Athus.

La propagande se fera en accord et de concert.

Avec l'accord du PSB, le PCB recommandera son candidat à la province et recommandera à ses membres et sympathisants de voter socialiste sur la liste de la Chambre et du Sénat.

Le programme sera : la défense de l'économie de la province, et la défense de la paix par un pacte de sécurité européenne.

POUR LA VICTOIRE DES FORCES QUI VEULENT LES VÉRITABLES SOLUTIONS D'ORDRE ET DE DÉMOCRATIE

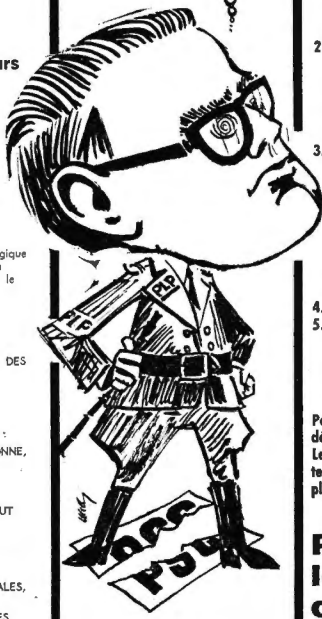
Pourquoi le gouvernement PSC-PLP est-il tombé ? Parce qu'il a rusé constamment avec le problème des communautés, il a cru pouvoir le « régler », l'escamoter par des « tables rondes » et des arrangements de couloirs. De même le gouvernement démissionnaire n'a pas voulu utiliser les remèdes capables de combattre efficacement la détérioration de notre économie, l'aggravation du chômage, le délabrement des finances publiques. Il s'est enfoncé dans la pratique néfaste des pouvoirs spéciaux, de subordination aux Etats-Unis, de soumission aux intérêts des banques et des milieux d'affaires. Il n'a fait qu'ensauveter la politique détestable du PSC et du PLP dont l'application fut facilitée par la mauvaise tactique d'opposition des dirigeants droitiers socialistes.

LE DESORDRE EST A DROITE

Les plans des milieux conservateurs et réactionnaires aggravent encore, et dangereusement, la situation.

Ces milieux qui axent principalement leur néfaste politique sur le PLP, misent sur les méthodes autoritaires, les référendums truqués, les pouvoirs spéciaux permanents. Ils refusent avec entêtement toute adaptation des structures de la Belgique aux nécessités de la situation présente. Si on les laisse faire, ils aggraveront le gâchis, le désordre, et mèneront le pays aux déclinements et à la régression sociale.

SEUL, LE RENOUVELLEMENT DES STRUCTURES DE LA BELGIQUE PAR DES MESURES FEDERALISTES ET DEMOCRATIQUES ASSURERA LA COHESION DE NOTRE PAYS. CES MESURES FEDERALISTES ET DEMOCRATIQUES DONNERONT AUX COMMUNAUTÉS FLAMANDE ET WALLONNE, ET AUX BRUXELLOIS, LE POUVOIR DE REGLER DANS L'ORDRE ET LA CLARTÉ LEURS PROBLÈMES, LEURS RELATIONS, LA QUESTION DU STATUT DE BRUXELLES. CES MESURES FEDERALISTES ET DEMOCRATIQUES AIDERONT AUSSI CHAQUE COMMUNAUTÉ À ABORDER SES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, ET À LES RESOUDRE EN FAISANT PRÉVALOIR LES INTÉRÊTS POPULAIRES.



Les communistes flamands, wallons, bruxellois, unanimes, s'engagent à lutter pour les exigences suivantes du mouvement ouvrier et démocratique :

1. Défendre l'emploi contre les licenciements et les fermetures d'entreprises. Soutenir les revendications et les mesures de contrôle préconisées par la FGTB. Sauver la Wallonie de son déclin et liquider le retard économique des régions flamandes en difficulté. Réaliser une véritable reconversion économique par la création de Sociétés publiques d'investissement, une programmation démocratique et la nationalisation des banques de dépôts.
2. Défendre le niveau de vie et satisfaire les revendications sociales exprimées par les syndicats et les organisations démocratiques de pensionnés, de jeunes, de femmes, de classes moyennes, de cultivateurs, de cadres, par la réduction massive des dépenses militaires, les prélèvements sur les grosses fortunes, la chasse aux gros fraudeurs du fisc.
3. Apporter une solution démocratique au problème des communautés par des négociations :
 - doter la Belgique d'institutions fédérales élues au suffrage universel en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles,
 - transférer Louvain-français en Wallonie et assurer l'expansion et la démocratisation de l'enseignement universitaire de l'État,
 - doter Bruxelles d'un statut démocratique,
 - revoir dans un sens démocratique les lois linguistiques de 1963,
 - instaurer le Droit au Référendum d'Initiative Populaire.
4. Instaurer le droit de vote des jeunes à 18 ans.
5. Promouvoir une politique de paix : sécurité européenne, disparition des blocs militaires, sortie de l'OTAN, cessation de l'agression américaine au Vietnam.

Pour qu'un tel programme se réalise, l'union des forces ouvrières et démocratiques est indispensable. Les communistes luttent sans relâche pour que communistes, socialistes, démocrates-chrétiens trouvent le chemin d'une union qui les rendra plus forts que leurs adversaires.

Pour que se poursuive le rassemblement des forces du travail

VOTEZ COMMUNISTE

cale, union de la jeunesse — les positions entre les communistes et la CST divergèrent sensiblement. Si bien que quand survint la chute du gouvernement Vanden Boeynants-De Clercq, le climat n'était pas favorable à la reconduction du cartel de 1965.

C'est à Bruxelles que le problème se posait de la manière la plus précise. La conférence fédérale du 24 février 1968 estima qu'en l'absence d'un accord politique fondamental avec l'UGS, et en raison des difficultés réelles causées par l'UGS au travail unitaire des communistes, le Parti communiste n'avait aucune raison de demander la reconduction du cartel de 1965. Il fut cependant admis que dans l'hypothèse, qui paraissait très improbable, d'une démarche de l'UGS, celle-ci serait examinée.

Le 2 mars, c'est-à-dire une semaine avant la clôture du dépôt des listes de candidats, un éditorial de « La Gauche » déplore à la cantonnade la dispersion des voix ouvrières.

Des militants communistes apprennent que cet appel reproduit par *La Gauche* répond à un courant qui s'est manifesté avec netteté dans une assemblée de l'UGS, et qui réclame avec insistance l'amorce rapide d'une négociation avec les communistes. Cette négociation finit par avoir lieu, malgré les réticences des dirigeants de la CST. Elle eut lieu au moment où, dans toutes les fédérations communistes, les listes de candidats avaient été établies. Les fédérations wallonnes refusèrent de revoir leurs listes. Après un débat du Comité fédéral élargi de Bruxelles et de l'instance correspondante de la fédération anversoise, les négociateurs communistes proposèrent à la CST de céder à celle-ci la deuxième place sur les listes pour la Chambre dans les arrondissements de Bruxelles et d'Anvers. La CST rejeta cette proposition. Les choses en restèrent là : il n'y a pas eu de cartel pour les élections du 31 mars 1968.

QUELQUES ARRONDISSEMENTS IMPORTANTS

Bruxelles.

Une réunion du Comité fédéral et une Conférence fédérale (élargie aux délégués de sections) ont suffi pour établir les listes de candidats, qui, dans l'ensemble, sont assez représentatives de la population de la capitale. La liste de la Chambre compte onze ouvriers, dix employés, quatre pensionnés, un ingénieur agronome (le député Gaston Moulin), un chimiste, un avocat, deux journalistes, deux étudiants, une puéricultrice. Neuf candidats ont moins de 40 ans, dix ont entre 40 et 50 ans. Mais ce qui caractérise surtout les listes des candidats communistes dans l'arrondissement de Bruxelles, c'est l'importante participation féminine. Sept femmes figurent

sur la liste des 33 candidats pour la Chambre ; six sur la liste des 17 candidats-sénateurs. Parmi les sept premières, on dénombre une préfète honoraire, trois employées, une journaliste, une puéricultrice et une étudiante. Parmi les six candidates pour la Haute-Assemblée, il y a deux employées, deux enseignantes, un avocat, une infirmière.

Liège.

Ici, la liste des candidats pour la Chambre compte 50 % d'ouvriers. Outre ces ouvriers (tourneur, monteur, ajusteur, mécanicien, carrier, etc.) la liste comporte un ancien enseignant devenu permanent du parti (le président Burnelle, décédé en août 1968), trois employés, un médecin, un avocat, une ménagère. Par contre, les femmes sont moins nombreuses qu'à Bruxelles : deux sur 14 candidats pour la Chambre, aucune sur la liste pour le Sénat, qui compte deux ouvriers, trois enseignants, un employé, un avocat.

A Liège, les réunions consacrées à l'établissement des listes ont été nombreuses (assemblées de cellules, cantonales et fédérales) et des débats animés ont eu lieu autour du classement des candidats. Mais en définitive, peu de changements importants ont été enregistrés par rapport à 1965. On notera cependant la présence en tête de liste des suppléants pour la Chambre de Marcel Levaux, que le décès soudain du président Burnelle a porté à siéger au Parlement comme élu liégeois. Marcel Levaux, 42 ans, est un ancien traceur, devenu permanent du parti et directeur de la presse communiste.

Soignies.

La Fédération communiste du Centre, a pour sa part bouleversé la liste de 1965, et elle s'en est fort bien trouvée. Il n'a pas fallu de longs débats pour que le Comité fédéral unanime propose en tête de liste pour la Chambre la candidature de Marcel Couteau. « l'homme de Germain-Anglo », comme le qualifiait le matériel de propagande. Agé de 35 ans, fils d'ouvrier et ajusteur-monteur, syndiqué et communiste depuis l'âge de 16 ans, Marcel Couteau était président de la délégation syndicale de l'entreprise métallurgique de La Croyère « Germain-Anglo », quand celle-ci fut menacée de fermeture. Avec l'ensemble des travailleurs socialistes, communistes, chrétiens, sans-parti, avec le Front commun syndical FGTB-CSC, Marcel Couteau mena la lutte contre la fermeture, contre les licenciements, pour le reclassement des travailleurs, lutte qui prit, on s'en souvient, la formule tout à fait originale d'occupation de l'usine. Les

manifestations de solidarité ouvrière, les témoignages de sympathie de la population, la visite du Premier Ministre Vanden Boeynants à l'usine occupée, tout cela contribua à donner un grand rayonnement au combat exemplaire mené par les travailleurs de Germain-Anglo. Porte-drapeau de ce combat, Marcel Couteau a été élu député de Soignies : c'est le plus jeune député communiste.

La liste pour le Sénat groupe pour sa part les noms du poète Achille Chavée, de trois enseignants et d'un cheminot.

Charleroi.

A Charleroi, quatre réunions du Comité fédéral et un Congrès fédéral élargi ont permis aux communistes de s'accorder en toute clarté sur leurs candidats aux élections.

Sur onze candidats à la Chambre, deux femmes : une jeune licenciée en sciences économiques et une pensionnée. Les neuf hommes se répartissent professionnellement de la manière suivante : sept ouvriers (traceur, ajusteur, électricien, monteur, etc.), un ancien ouvrier-maçon devenu permanent du parti et député (Georges Glineur, membre du Bureau politique) et un mineur pensionné. L'âge moyen est de 46 ans. Les candidats au Sénat présentent également une très forte proportion d'ouvriers. Sauf le numéro 1, Maurice Magis, professeur de dessin (et échevin à Dampremy) on dénombre deux ajusteurs, deux soudeurs, deux métallos pensionnés.

Borinage.

Au Borinage, une réunion du Comité fédéral et une Conférence fédérale ont suffi pour réaliser la « procédure d'urgence » d'établissement des listes électorales.

Sur six candidats à la Chambre, une seule femme : Isabelle Blume, régente, ancien député socialiste. Pour le reste, la liste comporte deux pensionnés mineurs, un tourneur, un ajusteur et le numéro 1, Marc Drumaux 46 ans, ancien cheminot, devenu permanent du Parti, journaliste puis député. M. Drumaux a succédé en septembre à E. Burnelle à la présidence du PCB.

Au Sénat, la liste compte deux enseignants retraités, dont René Noël, sénateur et bourgmestre de Cuesmes, ainsi qu'un cheminot.

Tournai.

La fédération de Tournai-Ath a consacré une séance de son comité fédéral et une Conférence fédérale élargie aux délégués de sections à établir ses listes de candidats. Pour la Chambre, la liste de sept candidats effectifs

comporte trois ouvriers, deux employés, un ancien technicien devenu permanent du Parti, et un commerçant. Les candidats communistes à l'élection sénatoriale sont au nombre de trois : un ancien ouvrier carrier devenu journaliste puis permanent — un cheminot pensionné (devenu bourgmestre de Warchin) et une commerçante. (Age moyen : 50 ans.)

Anvers.

A Anvers, l'âge moyen des candidats à la Chambre est de 46 ans. Parmi les vingt candidats, on dénombre trois femmes, toutes trois ménagères ; un docker et un ancien docker (ce dernier est vice-président du PCB, c'est Frans Van den Branden) ; un journaliste, un cheminot, un postier, un maçon, un marqueur, un enseignant, un employé, un permanent de la Jeunesse communiste (26 ans).

*
* *

La caractéristique la plus frappante des listes de candidats communistes, en Wallonie, en Flandre ou à Bruxelles, c'est la place qu'y occupent les travailleurs manuels et intellectuels. Si les enseignants y sont également bien représentés, ce sont les ouvriers et les employés qui donnent le ton. Ce n'est évidemment pas fortuit.

« Union organisée et militante des travailleurs qui reconnaissent la nécessité d'abolir la société capitaliste et luttent pour la remplacer par la société socialiste », le Parti communiste présente cette particularité d'être organisé à l'usine, et d'une manière plus générale sur les lieux de travail. Élément constitutif du mouvement ouvrier belge, il a le souci constant de conserver vivante et confiante la liaison avec les travailleurs. Le mandataire communiste consulte ses électeurs et leur rend des comptes.

S'il entend œuvrer au rassemblement de toutes les forces progressistes autour d'un programme anti-monopoles, il considère que c'est aux travailleurs qu'appartient dans ce rassemblement, le rôle moteur, que c'est le mouvement ouvrier qui en est la force dirigeante.

